



**Compte-rendu de la conférence-débat
organisée par le Club ESSEC RH
le jeudi 18 janvier 2007 au Campus du CNIT:**

**« ENTREPRISE SANS TABAC :
COMMENT FAIRE DU PASSAGE EN LOCAUX NON FUMEURS UN EVENEMENT POSITIF
POUR L'ENTREPRISE ? »**

Cette conférence était animée par :

- **Perrine BISMUTH**, Associé fondateur de l'entreprise Le Cavernamuth spécialisée dans la création de programmes de prévention divertissants, ESSEC 06.
- **Professeur Bertrand DAUTZENBERG**, Pneumologue, Président de l'Office Français de Prévention du Tabagisme (OFT), et d'Alliance contre le Tabac Ile de France (ACTIF), auteur de nombreux ouvrages sur le thème du contrôle du tabagisme sur le lieu de travail (« Le Tabagisme en entreprise, le guide », « Le Tabagisme passif – Rapport à la direction générale de la santé »).
- **Joseph OSMAN**, Directeur des programmes de l'Office Français de prévention du Tabagisme (OFT), ESSEC 69. L'OFT propose des programmes d'aide au sevrage pour accompagner le passage en entreprise sans tabac. L'association est à l'origine de la « Charte Entreprise sans tabac » signée par Hachette Filipacchi, les NMPP, Pfizer et l'UNESCO.
- **Christine Flaux**, Responsable de la communication RH, Sanofi-Aventis, site de Lisieux.

Le décret interdisant le tabac dans les lieux publics entrera en vigueur le 1er février 2007. L'interdiction du tabac dans l'entreprise représente une problématique d'organisation et de communication interne majeure.

Au cours de cette conférence ont été évoqués successivement les sujets suivants :

- Le décret : Quelles obligations légales et quels risques juridiques pour l'employeur ?
- Comment communiquer sur le passage en entreprise sans tabac auprès de ses salariés dans une ambiance conviviale et non conflictuelle ?
- Quels sont les différents outils d'aide au sevrage proposés ?

Professeur Bertrand DAUTZENBERG

Selon lui, l'évolution de la jurisprudence et des décisions politiques tient compte des connaissances acquises concernant le tabagisme actif et passif. On sait aujourd'hui la nocivité de la fumée de cigarettes pour le fumeur et son voisin. Mais c'est une « maladie industrielle », moins de 10% des taxes sur le tabac va dans le budget général de l'Etat, c'est encore trop ! Il prévoit que, dans quelques années, on parlera de faute inexcusable des gouvernements ou du scandale de l'air contaminé comme pour l'amiante ou l'hémophilie.

Il revient ensuite sur la nouvelle loi. Elle interdit, depuis février, de fumer dans les lieux de travail « fermés et couverts » sous peine d'une amende de 135 Euros pour le responsable des locaux et de 68 Euros pour le fumeur dans un lieu public. La notion d'endroit « fermés et couverts » exclut les terrasses ou tous lieux avec un seul des quatre coté totalement ouvert. Il précise que les entreprises peuvent néanmoins construire un fumoir dans leurs locaux. Cependant, les conditions prévues par la loi, rendent selon lui quasiment impossible cette installation en raison de son coût prohibitif et de la difficulté d'obtenir un certificat de conformité à la loi. Il pense donc qu'il n'y en aura pas et que les entreprises vont devancer la loi. Il prend l'exemple de la SNCF qui, alors que la loi autorise un tiers de wagons fumeurs, a décidé de tous les supprimer par son règlement intérieur.

On lui demande si les restaurants au sein du CNIT vont être soumis à la loi en février ou en 2008 ?

Il répond « février ». En effet, les terrasses internes au CNIT donnent sur un espace de travail.

Peut-on organiser des « évènements non-fumeurs » ou est-ce uniquement la salle qui décide ?



Il précise qu'un mariage dans la salle des fêtes est obligatoirement non-fumeur. Ce local est en effet un lieu de travail. Ensuite pour certaines salles, il faudra attendre 2008, mais selon lui les discothèques souhaitent l'interdiction de fumer sans oser le dire. Aujourd'hui, les seuls employés qui peuvent être exposés sont les employés de maison.

Il expose ensuite tous les effets néfastes du tabac. Cf documents joints (Doc du CD de l'OFT).

Christine Flaux, responsable de la communication RH chez Sanofi-Aventis sur le site de Lisieux, explique comment la politique anti-tabac a été mise en place.

L'entreprise a décidé de devancer la législation et de préparer l'interdiction progressivement. Le travail préparatoire a commencé en 2006. Un comité de pilotage représentatif de l'ensemble des salariés avec un médecin du travail, un ex-fumeur, un fumeur, et elle-même (ex-fumeuse aussi) a été constitué pour gérer le passage en locaux sans tabac. La première étape a été d'établir un état des lieux sur le tabagisme dans l'usine. En juillet, des tabacologues sont venus et ont distribué des questionnaires à l'ensemble des salariés. On a pu compter 40 fumeurs parmi les 150 salariés. L'objectif final était que plus personne ne fume dans la salle de pause mais à l'extérieur du bâtiment. En décembre, pour annoncer le passage en usine sans tabac aux fumeurs et aux non fumeurs dans la convivialité et la bonne humeur, ils ont organisé des animations Klopobek entre 12h et 14h et offert un jeu KLOPOBEK personnalisé à chaque salarié. L'objectif est d'impliquer fumeurs et non fumeurs dans cette évolution de l'entreprise et d'aider chaque salarié à relayer le message de prévention en famille pendant les fêtes de fin d'année. En effet, l'entourage affectif est un des principaux facteurs de décisions d'arrêt du tabac. En février, ils construisent un abribus devant la salle de pause, et proposent des aides au sevrage pour ceux qui le souhaitent. Un concours de signalétique sera organisé dès janvier 2007.

Perrine BISMUTH, Associé fondateur de l'entreprise Le Cavernamuth spécialisée dans la création de programmes de prévention divertissants, ESSEC 06.

Elle est convaincue de l'importance de communiquer aux deux populations : les fumeurs (qui se sentent de plus en plus stigmatisés) et les non-fumeurs (qui attendaient la loi de pied ferme). Il faut réussir à faire de cette interdiction un événement positif dans l'entreprise. Ainsi Le Cavernamuth propose d'organiser des événements ludiques et pédagogiques sur le tabac en entreprise rassemblant fumeurs et non fumeurs. Ces événements peuvent prendre la forme de concours organisés par mail, d'animations dans les lieux de convivialité de l'entreprise, de jeux Klopobek offerts lors des journées famille... Klopobek est un jeu de cartes qui informe de 110 méfaits du tabac avec humour. Ce jeu est un jeu de société familial. Perrine Bismuth constate en effet que ce dernier aspect est important car l'entourage affectif et familial est un des principaux facteurs de décision d'arrêt du tabac.

Perrine Bismuth donne l'exemple du site Schneider Electric envahi de Klopobek (affiche, set de plateau repas, journée de prévention...) à l'occasion du passage en locaux sans tabac. Le but de ces actions est toujours de parler tabac de manière positive et pédagogique aux fumeurs comme aux non-fumeurs sans leçon de morale.

Joseph OSMAN, Directeur des programmes de l'Office Français de prévention du Tabagisme (OFT), ESSEC 69.

Il explique que l'OFT propose des programmes de sensibilisation et d'aide au sevrage pour accompagner le passage en entreprise sans tabac. L'association est à l'origine de la « Charte Entreprise sans tabac » signée par Hachette Filipacchi, les NMPP, Pfizer et l'UNESCO. L'OFT réunit des médecins et des psychologues qui ont tous un diplôme universitaire en tabacologie, dont certains se sont spécialisés en nutrition.

Les actions de sensibilisations commencent par une enquête sur l'image de la situation tabagique de l'entreprise, puis par l'affichage de panneaux d'informations, et d'autres supports de communication interne et enfin par l'intervention d'un tabacologue. Celui-ci fera des conférences et des entretiens individuels de 15 minutes avec les salariés.

Les actions de sevrages proposent des réunions d'information sous l'angle médical de deux heures à destination d'une quinzaine de fumeurs. Puis, des suivis individuels dans le plus strict secret médical



sur quatre mois à raison de six consultations, relayé ensuite par la ligne tabac info service (avec les mêmes tabacologues). Il propose aussi un programme d'accompagnement nutritionnel. Il précise que ce n'est pas une fatalité de grossir à l'arrêt du tabac.

Enfin, une session d'information à destination des responsables et des DRH d'une demi-journée sur le retour sur investissement de ces politiques.

Dans le public, on remarque justement qu'on essaie plus de faire peur que de souligner le bénéfice économique de l'arrêt de tabac. Il faut peut-être parler plus le langage de l'entreprise.

Le Professeur Bertrand DAUTZENBERG répond que les deux arguments fonctionnent. Joseph Osman avoue qu'il y a deux discours, un pour les fumeurs, un autre pour les dirigeants.

Quelle est la meilleure méthode ?

Joseph Osman répond que toutes les méthodes qui marchent sont bonnes. Perrine Bismuth souligne que les mutuelles professionnelles sont souvent prêtes à débloquer des fonds pour financer l'opération les opérations de sensibilisation et d'aide au sevrage. Au Ministère de l'Équipement, la Mutuelle Générale de l'Équipement et des Territoires a co-financé l'opération Klopobek.

Comment cela se passe sur le terrain ?

Tous répondent que des locaux sans tabac ne vont pas supprimer le tabagisme du jour au lendemain. Mais il n'y a pas de rechute dans les lieux sans tabac.

Il semble très bien démontrer que le tabagisme est une question de santé publique. Pourquoi serait-ce la responsabilité de l'entreprise ? Pourquoi n'interdirait-on pas la fabrication de cigarette ?

L'entreprise est légitime à s'en occuper pour des raisons économiques (diminution de l'absentéisme..)

Pourquoi alors n'adopte-t-on pas les mêmes mesures pour prévenir le stress, etc...

Dans le cas de la cigarette, c'est le tabagisme passif qui est le moteur de ces mesures, et qui fait réagir l'État.

Les fumeurs vont être aidés, c'est bien, mais les non-fumeurs ??

Selon le Professeur Bertrand DAUTZENBERG, les relations entre fumeurs et non-fumeurs s'améliorent dans les deux sens. Et les non-fumeurs acceptent l'idée que les fumeurs doivent être aidés à 80%.

Poursuivez le débat via le blog de la formation permanente : www.essec-blog.fr

Plus d'infos:
www.klopobek-entreprise.com
www.oft-asso.fr
www.tabac.gouv.fr